



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 SEANCE ORDINAIRE

L'an 2020, le 25 Mai à 19 h 15, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : Pascal BORTOT – Alain BŒUF – Dominique BLOT – Franck COUPECHOUX – Nathalie PEDRON – Pierre LUCOT – Chantal MARET – Eric MONCHAUX – Max de la Tour d'Auvergne – Isabelle CHATELET – Céline MASSENET – Sandra TERRIER – Fabrice DESVIGNES

ABSENTE EXCUSEE : Chloé SORBIER (procuration à Isabelle CHATELET pour l'élection des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah GADY

Date de convocation : 18/05/2020

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

1) ELECTION DU MAIRE - DÉLIBÉRATION N° 2020-13

M. le Maire informe les membres du conseil que Mme Chloé SORBIER, qui a un contretemps, aura un léger retard, qu'elle donne procuration à Mme Isabelle CHATELET et qu'elle prendra part au vote dès son arrivée.

La séance est ouverte à 19 h 15 par la doyenne de l'assemblée Mme Chantal MARET.

Après avoir fait l'appel et constaté la présence de 14 conseillers, Mme MARET procède à l'installation du conseil municipal. Tous les conseillers sont installés dans leur fonction

La Présidente de la séance, Mme Chantal MARET fait appel à candidature. Monsieur Pascal BORTOT se propose comme candidat au poste de Maire. Mesdames Sarah GADY et Céline MASSENET sont nommées assesseurs. Il est alors procédé à bulletin secret à l'élection du Maire.

Les 14 membres du conseil municipal présents approuvent à 13 voix et 2 bulletins blancs la nomination de M. Pascal BORTOT à la fonction de Maire.

M. le Maire remercie les élus pour leur confiance, il souhaite que l'esprit d'équipe perdure, que le travail s'effectue en toute transparence et qu'il y ait une continuité de tout ce qui a été enclenché.

2) ELECTION DES ADJOINTS - DELIBÉRATION N° 2020-14

M. Pascal BORTOT prend la présidence de la séance. Il propose la nomination de 4 adjoints et rappelle que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints sans dépasser la limite légale de 30 % de l'effectif légal du conseil arrondi à l'entier inférieur soit 4 adjoints possibles pour la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Election du 1^{er} adjoint : M. Alain BŒUF se porte candidat au poste de 1^{er} adjoint

Les 14 membres présents ont pris part au vote

M. Alain BŒUF est élu à 12 voix et 3 bulletins blancs

Election de la 2^{ème} adjointe : Mme Nathalie PEDRON se porte candidate au poste de 2^{ème} adjointe

Les 14 membres présents ont pris part au vote

Mme Nathalie PEDRON est élue à 14 voix et 1 bulletin blanc

Election du 3^{ème} adjoint : M. Franck COUPECHOUX se porte candidat au poste de 3^{ème} adjoint

M. Pierre LUCOT se porte candidat au poste de 3^{ème} adjoint

Les 14 membres présents ont pris part au vote

M. Franck COUPECHOUX a obtenu 8 voix

M. Pierre LUCOT a obtenu 6 voix

M. Franck COUPECHOUX est élu à 8 voix et 1 bulletin blanc

Madame Chloé SORBIER est arrivée et a pris place autour de la table.

Election du 4^{ème} adjoint : M. Dominique BLOT se porte candidat au poste de 4^{ème} adjoint

Les 15 membres présents ont pris part au vote

M. Dominique BLOT est élu à 13 voix et 2 bulletins blancs

3) DIVERS

M. le Maire procède à la lecture de tous les articles constituant la charte de l'élu qui a été remise à chaque candidat.

La séance est levée à 20 h 30.